



Chabreloche

Communauté de Communes
Thiers Dore et Montagne

COMPTE RENDU

Séance CONSEIL MUNICIPAL DU 20 OCTOBRE 2021 à 18H30
En Mairie de de Chabreloche

Mairie

15, rue de Lyon - BP 18

63250 CHABRELOCHE

tél : 04 73 94 20 49

fax : 04 73 94 28 60

mairie.chabreloche@wanadoo.fr

Pour mémoire :

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 octobre 2021

Nombre de conseillers en exercice : 15 Présents : 15 Votants : 15

Conseillers présent(e)s : DUBOST Jean-Pierre, GENEST Christian, PERRIN Isabelle, TARRERIAS Stéphanie, BROUILLOUX Jean-Louis, DEFOND Eliane, GOUTEY Monique, CHABAUD Christine, ROSE Olivier, FERRET Christian, BERTRAND Alexandre, BREBION Séverine, ROGER Elodie, DEROSSIS Xavier, BRETTON Julien.

Conseiller(e)s absent(e)s : Néant.

POUVOIR : Néant.

Mme GOUTEY Monique a été désignée secrétaire pour la séance.

Compte rendu du Conseil Municipal du 15 septembre 2021

Le compte rendu du conseil municipal du 15 septembre 2021 est soumis à délibération.

Adopté à l'unanimité

Administration Générale

FINANCES

Choix du prestataire pour l'étude PAD

Monsieur le Maire rappelle au Conseil sa délibération (1-2021) du 10 février 2021 relative à la réalisation d'une étude dans le cadre du lancement du programme d'aménagement durable « PAD ». Le cahier des charges concernant cette prestation, a été établi en collaboration avec l'Atelier d'Urbanisme en Livradois-Forez et le CAUE.

Après consultation deux candidats ont déposé les offres suivantes :

- Le Bureau d'Etudes « Réalités » de Roanne (Loire), pour un montant de 12 837,50€ HT avec l'option suivante : maquette en 3D pour 2 000€ HT,
- Le Bureau d'Etudes « Les Andains » de Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme), pour un montant de 23 900,00€ avec les options suivantes : maquette physique 2 500,00€ HT, maquette numérique 1 000,00€ HT et participation habitante 2 000,00€ HT.

Les entretiens de négociation ayant eu lieu avec la participation du CAUE, du Parc Livradois Forez et du Département associés au projet, et après présentation devant le conseil de leur proposition par les candidats, il appartient à celui-ci de se prononcer sur le choix du prestataire à retenir.

Trois élus n'ayant pas participé à toutes les présentations, font part de leur abstention pour ce vote.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à

7 voix pour le bureau « Les Andains » contre 5 voix pour le bureau « Réalités »

- De retenir le bureau d'études « Les Andains » pour la réalisation de l'étude d'aménagement durable pour l'offre de base avec les options maquette physique et participation habitante, soit un total de 28 400,00€ HT,
- De solliciter le Département sur la base de la proposition retenue de 28 400€ HT pour l'attribution de la subvention,

- D'autoriser Monsieur le maire à signer tout document nécessaire à la dévolution de cette opération.

Délibération 67-2021

Projet illuminations de Noël

Monsieur le Maire rappelle aux Membres du Conseil Municipal le programme d'amélioration des d'illuminations de Noël.

Il présente l'avant-projet des travaux réalisé par le Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme, auquel la commune est adhérente. Le devis estimatif s'élève à 8 900,00€ HT. Il comprend diverses illuminations festives devant la mairie, sur l'arbre naturel situé sur le parking du Sabot et en traversée de route.

Il donne lecture de la convention à signer entre les deux parties et précise que le SIEG prend en charge la réalisation des travaux et demande un fonds de concours à la commune de 5 915,80€ basé sur la population retenue de 1 257 habitants. La participation communale est réajustée et versée après établissement du décompte définitif par le SIEG.

Monsieur le Maire demande au conseil de se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après délibération DECIDE :

- D'approuver l'avant-projet des nouvelles illuminations présenté,
- De confier la réalisation des travaux au S.I.E.G. du PUY-DE-DOME,
- De fixer la participation de la Commune au financement à 5 915,80€, et d'autoriser Monsieur le Maire à verser cette somme, après réajustement en fonction du décompte définitif, dans la caisse du Receveur du S.I.E.G.,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention particulière relative à ce chantier,
- De prévoir à cet effet, les inscriptions nécessaires lors de la prochaine décision budgétaire.

Délibération 68-2021

Indemnisation assurance salle jazzy

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil les dégâts occasionnés sur la salle jazzy lors de l'incendie du 24 mars 2021, et la déclaration de sinistre effectuée auprès de l'Agence AREAS CMA de Noirétable, assureur de la Commune.

Il indique que la compagnie AREAS propose un acompte pour un montant de 7 675,50€ déduction faite de la franchise de 498€ sur l'indemnisation totale qui sera réglée sur présentation des factures de remise en état.

Il demande l'avis du Conseil sur cette proposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- D'accepter la somme 7 675,50€ proposé par cabinet d'assurance AREAS à titre d'acompte pour dédommagement du sinistre exposé,
- Que le montant sera encaissé sur le compte 7788 du budget général de la Commune.

Délibération 69-2021

Participation Fonds de solidarité logement

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil la délibération du 2 septembre 2020 relative à la décision de verser une contribution communale au Fonds de Solidarité Logement (FSL) participation communale de 0.30€ par habitant.

Il indique que le Conseil Départemental administrateur du FSL sollicite la collectivité sur sa participation financière au titre de l'année 2021.

Rappelant que certains locataires des logements sociaux de collectivités ont bénéficié ou bénéficient de l'aide de ce fonds notamment pour le versement de leur caution,

Monsieur le maire propose de renouveler la participation de la commune sur la même base qu'en 2021, et demande l'avis du conseil.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **DECIDE** de fixer la contribution volontaire de la Collectivité au FSL pour 2021 à 0.30€/habitant qui sera mandatée sur les crédits du compte 6558 du budget général,
- **AUTORISE** le Maire à signer l'accord de participation avec le Département pour 2021.

Délibération 70-2021

Etat de la voirie en perspective du programme 2022

Monsieur le Maire propose au Conseil de faire un point sur l'état de la voirie communale afin d'évaluer le programme de travaux pour l'année 2022.

Christian GENEST et Christian FERRET en charge du dossier, ont établi un recensement des voies les plus dégradées ou nécessitant prioritairement une réfection, à savoir :

- La Rue du Champ de Foire, dégradée à la suite des travaux de construction du projet Âges et Vie,
- Un problème d'écoulement des eaux dû à la chaussée à l'angle de la maison DEPIS, rue du Groupe Scolaire et également à l'angle de la maison Villeneuve, lieu-dit Le Marais,
- Trottoirs au lotissement de Richard.

Eliane DEFOND mentionne également une partie de voie d'accès aux HLM de la Croix du Poyet.

Il est proposé de solliciter plusieurs devis pour évaluer le coût des prochains travaux à programmer.

CULTURE - ANIMATION LOCALE – ASSOCIATIONS - TOURISME

Fête des Aînés

Monsieur le Maire donne la parole à Stéphanie TARRERIAS et Eliane DEFOND en charge de l'organisation. Stéphanie TARRERIAS indique que la date de retour des bulletins réponses pour le choix entre le colis et la fête par les personnes concernées étant dépassée, un comptage sera réalisé le 22 octobre afin de passer les commandes chez les commerçants de la commune.

Elle donne lecture des menus proposés par le Gourmet Charcutier et par la Boucherie Cartailier.

Considérant la composition des plats et les tarifs sensiblement similaires, et par ailleurs la possibilité pour M. et Mme Mure de répondre cette année à la consultation de la commune, le conseil opte pour le menu n°2 de leur enseigne.

Il est proposé de solliciter cette année la boulangerie VALLEIX pour les desserts, et le magasin PROXI pour les fournitures alimentaires complémentaires.

La confection des colis sera répartie entre les commerces PROXI et PETIT CASINO.

Le rendez-vous est donné à 8h30 pour la préparation de la salle.

Manifestation « octobre Rose »

Monsieur le Maire invite Isabelle PERRIN à rendre compte de la manifestation « Octobre Rose ».

Isabelle PERRIN rappelle l'initiative et l'organisation annuelle de l'Association des Donneurs de Sang. Elle indique que lors de la manifestation de cette année, 200 personnes ont participé pour un bénéfice net de 1 000€ reversé au Centre Jean Perrin.

Le renouvellement de l'opération est prévu pour 2022 avec une meilleure anticipation et la recherche de sponsors.

Opération bambin bouquine

Monsieur le Maire donne à nouveau la parole à Isabelle PERRIN à rendre compte de l'opération bambin bouquine.

Isabelle PERRIN fait part de l'acquisition d'albums pour les séances de lecture. Elle rappelle les deux sources de financement, 150€ par la commune et 350€ par le Département.

Des séances auront lieu avec les bibliothèques de La Monnerie, de Saint Rémy sur Durolle et la présence des assistances maternelles du territoire.

Catherine Gélin, bénévole formée pendant trois jours par le Département, assurera les lectures, dont la première à l'attention de quatre bébés.

ECOLE - PERISCOLAIRE

Photocopieur école

Monsieur le Maire informe le conseil du projet de remplacement du copieur de l'école, sous la forme d'un contrat de location pour un matériel neuf noir et blanc qui répond aux besoins du service. Le coût mensuel de la location est de 57,23€ TTC, avec un contrat de maintenance maintenu à 0,005€ HT/copie.

Le conseil fait part de son accord.

Projet école dehors

Monsieur le Maire expose au conseil le projet de Mme PAILLASSON, enseignante en classe de petite section.

Les enfants passent moins de temps en extérieur. Mme Paillason propose de faire la classe une demi-journée par semaine dans un lieu naturel et sécurisé quelles que soient les conditions météorologiques. L'idée est de sortir pour expérimenter et communiquer.

Le budget est évalué à 400€ avec une participation des parents d'élèves.

Le conseil fait part de son accord.

AFFAIRES GENERALES

Demande pour la pose d'un panneau publicitaire

Monsieur le Maire informe le conseil de la demande de M et Mme FOURNIER, propriétaires et gérants du restaurant le 10/13 de poser un panneau publicitaire.

La pose est proposée en face de l'enseigne sur le lampadaire situé vers l'abri bus.

14 membres du conseil sont favorables à la demande avec prescriptions à transmettre, contre 1 opposition.

Demandes d'installation de « Food-truck » sur l'espace public

Monsieur le Maire informe le conseil des trois demandes d'occupation du domaine public pour l'installations de « Food Truck ».

- Demande de M. Eric Grudé pour la vente de pizzas un soir par semaine de 18h00 à 22h30
- Demande de Mme Maelys Coste pour la vente de burgers à emporter sans précisions de fréquence
- Demande de M. Gaëtan Lassaïgne pour la vente de pizzas à emporter sans précisions de fréquence.

Les membres du conseil sollicités pour avis, sont d'accord à l'unanimité pour autoriser l'occupation du parking de la mairie avec versement de la redevance fixée pour le marché de détail, un soir par semaine à chacun par ordre d'arrivée des demandes, sans fourniture d'énergie.

Compte rendu Réunions extérieures - réunions des Commissions – informations

- Isabelle PERRIN signale qu'elle s'est rendue à une réunion du SIEG destinée à la présentation des délégués, au cours de laquelle il a été également évoqué le développement des bornes électriques.
- Jean-Louis BROULLOUX, Olivier ROSE et Julien BRETTON ont assisté à l'assemblée générale du Comité des Fêtes. Pas de changement de bureau et peu d'activités signalés. Une participation a été versée aux associations ayant participé à la fête du 10 juillet, et des dons ont été versés pour des actions envers les sinistrés des incendies dans le sud de la France. Une demande de débit de boisson va être déposée pour une manifestation sur « Halloween ». L'association envisage l'organisation d'un marché de Noël le 19 décembre avec participation d'artisans locaux. Le lieu reste à définir.
- Eliane DEFOND indique que 56 personnes se sont présentées le 23 septembre lors de la dernière collecte de sang.

- Monsieur le Maire signale que la commune est fréquemment sollicitée par des promoteurs de projets éoliens. Un projet avec les communes de Chabreloche, Viscomtat et Noirétable est toujours à l'étude, mais aucune réunion n'a pu être programmée à ce jour. Il précise que le Parc Régional Naturel Livradois Forez est contre en raison de la charte signée.
- Après sollicitation sur la question, huit membres du conseil sont opposés au projet, trois y sont favorables et quatre font part de leur abstention.
- Monsieur le Maire informe que dans le cadre de la vente de son garage, M. BERTHIN a déposé récemment sa déclaration d'achèvement et de conformité de travaux autorisés en 2004. Il sollicite la non-opposition ou non-contestation sur cette conformité. Les services instructeurs n'intervenant pas, il appartient au maire de vérifier la conformité. Précisant que la responsabilité de la commune est engagée vis-à-vis de l'acheteur, et considérant, qu'il ne dispose pas des compétences nécessaires, Monsieur le Maire indique qu'il a sollicité un bureau de contrôle pour réaliser cette opération. Le coût de l'intervention s'élève à 1 500,00€ HT.
- Monsieur le Maire fait part de son entrevue en mairie avec M. QUINONERO, qui vient d'acquérir le bâtiment occupé auparavant par Aqua Logis. Il a pour projet d'y installer un ensemble d'activités et projette l'emploi de salariés.
- Christian GENEST signale la réouverture du Pont de Gouttenoire ce mercredi soir 20 octobre.
- La commission communication précise que le bulletin municipal est en cours de préparation. Les conseillers sont invités à transmettre les informations à faire connaître et leurs articles. Les associations vont être sollicitées.
- Cérémonie commémorative du 11 novembre, un dépôt de gerbe est prévu à Arconsat à 10h15 puis à Chabreloche à 11h00. Un article sera adressé aux journaux pour parution.

Calendrier des prochaines réunions du Conseil

Prochaines réunions du conseil municipal fixées :

- **Mercredi 24 novembre 2021 à 18h30**
- **Mercredi 15 décembre 2021 à 18h00**

Délégation au Maire

Le Maire communique au Conseil Municipal, qu'en vertu des articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des collectivités territoriales et de la délibération n° 12/2020 du 23 mai 2020 et portant délégation du Conseil Municipal au Maire, aucune décision n'a été prise dans le cadre de cette délégation.

***L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h29.
Prochaine réunion du conseil fixée au mercredi 24 novembre 2021 à 18h30.
Le lieu sera précisé sur la convocation en fonction des prochaines directives sanitaires.***